Association nationale de gestion agréée des paramédicaux libéraux et des sages-femmes libérales

BON DE COMMANDE

N٥	adhérent	:	

DESIGNATION	Prix unitaire	Quantité	Prix total TTC	
Journal des recettes	18,00 €			
Journal des dépenses	25,00 €			
Tampon "membre d'une association agréée, le règlement des honoraires par chèque est accepté"	4,65 €			
Registre des immobilisations	4,65 €			
	Frais de port [1]			
	TOTAL à	PAYER :		

Je joins à ma commande un chèque de _____ € à l'ordre de l'ANGIIL [2]

[1] Frais de port (tarifs de La Poste en fonction du poids) :

- ➤ Pour un journal de recettes : 5,94 € ➤ Pour deux journaux de recettes :...... 7,55 €

- ➤ Pour un journal de chaque :.....12,01 €
- [2]: Toute commande non accompagnée du règlement ne pourra pas être prise en considération

CACHET

(ou nom, prénom et adresse à laquelle le colis doit être expédié)

Signature

Nº d'identification: FR 2331908793800027 | Nº association: 2-02-310 | Nº SIRET: 31908793800043 | Décision de renouvellement du 3 mars 2020 par la Direction Régionale des Impôts de Toulouse | Comité de Liaison des Centres de Gestion - Fédération Nationale des Associations de Gestion Agréées (Clcg-Fnaga)